



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



CYCLE DE SÉMINAIRES ▼

Septembre 2010 - Avril 2011

La cohésion sociale par ses instruments

Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ?

PROGRAMME

AGENDA

Questions sociales

27 septembre 2010 **SÉANCE DE LANCEMENT :**

- ▶ “De l'action sociale à la cohésion sociale, vers un nouveau modèle d'intervention publique ?” (CAS/DGCS)

Axe 1. Explorer, expérimenter

28 Octobre 2010 **SÉANCE 1 :**

- ▶ “recherche-action” et “recherche-intervention” : innover chemin faisant ? (DGCS)

25 Novembre 2010 **SÉANCE 2 :**

- ▶ “l'expérimentation sociale : innover par la preuve ?” (DGCS)

Axe 2. Investir dans les personnes et dans les collectifs

Décembre 2010 **SÉANCE 3 :**

- ▶ “la prévention précoce : entre acquis et controverses” (CAS)

Janvier 2011 **SÉANCE 4 :**

- ▶ “les actions collectives et les approches communautaires : quelle pertinence dans le contexte français ? (CAS)

Axe 3. Réguler, valoriser et évaluer les pratiques

Février 2011 **SÉANCE 5 :**

- ▶ “médiation sociale, conférence de consensus : prendre en compte le point de vue des usagers” (DGCS)

Mars 2011 **SÉANCE 6 :**

- ▶ “diffuser l'innovation et généraliser les “bonnes pratiques” : les obstacles et les opportunités institutionnels dans le cas français” (CAS)

Avril 2011 **SÉANCE CONCLUSIVE :**

- ▶ “l'évaluation, obligation et/ou amélioration de la qualité des politiques sociales au service des publics ?” (CAS/DGCS)

La cohésion sociale par ses instruments

Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ?

Le cycle de séminaires “La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ?” **est porté conjointement par la Mission analyse stratégique, synthèses et prospective (MASSP) de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et le Département questions sociales (DQS) du Centre d'analyse stratégique (CAS)**. Il est organisé en alternance par les deux organisations de septembre 2010 à avril 2011, au rythme d'une séance thématique mensuelle.

Dans ce cycle de séminaires, l'attention est portée sur les **politiques de cohésion sociale “au concret”**. Le séminaire se donne comme principaux objectifs **une identification et une caractérisation des approches et méthodes dans le champ social**, l'évaluation de leurs acquis et limites, l'opportunité de leur diffusion ou généralisation, dont l'examen des conditions d'une meilleure appropriation – par les collectivités locales, les professionnels de l'intervention sociale mais aussi les usagers.

Il s'agit notamment de tirer les conséquences des constats répétés de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des affaires sociales dans le cadre de leurs missions de contrôle et d'évaluation. Sont particulièrement soulignées les difficultés d'identification et de généralisation des “bonnes pratiques” ; un faible recours à l'expérimentation (que ne saurait occulter le succès du RSA) ; le déficit d'appropriation des outils d'évaluation, de contrôle et de pilotage dans le champ de l'intervention sociale ; la prépondérance des approches individuelles ou curatives au détriment des approches d'intérêt collectif ou plus préventives.

Partant, le modèle français d'intervention sociale est aussi à valoriser dans ses spécificités et ses potentialités d'évolutions, au regard notamment du niveau des financements socialisés, de l'implication des professionnels et de la capacité d'initiative du tiers secteur, dont les associations du secteur social et médico-social (FNARS, UNIOPSS, associations locales, etc.) ou de la dynamique actuelle de renforcement de l'expertise en travail social (mise en place des pôles-ressources régionaux de recherche, réflexion en cours sur les formations sociales).

Dans le cadre des politiques sociales décentralisées, qui confère un rôle structurant à l'approche territoriale locale, l'Etat et ses services conservent des fonctions centrales de coordination, d'évaluation et de stratégie et demeurent les garants d'une transversalité de l'action publique. Il s'agira par ce séminaire de contribuer au renforcement des capacités d'ingénierie sociale des parties prenantes.

Au terme de l'exercice, deux modes de valorisation finale sont envisagés :

- ▶ Publication d'un **rapport conjoint CAS/DGCS**, synthétisant les apports du séminaire.
- ▶ Présentation des conclusions dans le cadre d'une **manifestation nationale sur les politiques de cohésion sociale**.

PROGRAMMATION DÉTAILLÉE DU SÉMINAIRE “La cohésion sociale par ses instruments”

► Objectifs du séminaire :

1. **Caractérisation des approches et méthodes dans le champ social**
2. **Retour sur expérience et préconisations**

Pédagogie : Si les enjeux de “cohésion sociale” font l’actualité, les politiques sociales et les dispositifs d’intervention sociale sont peu examinés en dehors des cercles spécialisés. Dans le cas de la France, la relative faiblesse des liens entre pratique et théorie ou recherche est une contrainte spécifique : l’intervention sociale n’est pas un domaine ou une discipline universitaire ; la formation des professionnels de l’action sociale - dont une part significative des cadres - reste pour l’essentiel professionnelle. Il s’agit (a.) de caractériser avec plus de rigueur les approches et les méthodes ; (b.) de faciliter leur discussion et appropriation par un cercle élargi d’acteurs ; (c.) d’éclairer les controverses éventuelles par l’analyse et la mise en perspective historique ou internationale.

Analyse : Produire une analyse partagée (experts, pouvoirs publics, professionnels, bénévoles et usagers) sur la pertinence et l’actualité des approches et méthodes dans le champ social suppose de consolider l’analyse (a.) de l’évolution de la question sociale dont celle des besoins et aspirations des usagers (changement des modes de vie et tendances démographiques, persistance des publics dans des formes de précarité socioéconomique) ; (b.) des principes de justice et d’organisation sociale mobilisés explicitement ou implicitement par les politiques de cohésion sociale.

Évaluation et préconisation : Les approches et méthodes abordées dans le cadre du séminaire ont-elles démontrés une efficacité ou une “valeur ajoutée” en regard des objectifs poursuivis ? Présentent-elles un contenu ou un potentiel d’“innovation sociale”, soit qu’elles relèvent d’une adaptation à l’évolution des besoins sociaux ou qu’elles assurent la diffusion d’innovations acquises par ailleurs (ex. de l’expérimentation et des études randomisées) ? Les conditions de leur appropriation sont-elles réunies ?

► Modalités :

Séminaire de travail sur invitation et sur inscription (objectif de 50 à 80 participants maximum par séance).

Participants : chercheurs, experts (DREES, IGAS), élus, acteurs locaux et nationaux des politiques sociales : Ministères, DRJSCS, réseaux associatifs, professionnels, usagers.

Lieu : en alternance au CAS (salle Jean Monnet et Pierre Guillaumat) et à la DDCS (salle André Ramoff) à un rythme mensuel. Etayage des débats par 3 à 4 interventions par séance. Séance de 3h.

Contenu des séances : exposé et définition de l’approche ou méthode faisant l’objet du séminaire, présentation d’exemples concrets de mise en œuvre, analyse et évaluation critique.

Dossier participant : Une note de 4 pages, complétée d’éventuels éléments fournis par les intervenants, présentant le thème abordé et déclinant les objectifs de la séance.

► Périodicité :

Présentation du séminaire : septembre 2010. 7 séances thématiques organisées entre octobre 2010 et avril 2011.

► Valorisation :

Synthèse des travaux

Lundi 27 septembre 2010, de 15h à 18h, Centre d'analyse stratégique - Salle Jean Monnet : **SÉANCE DE LANCEMENT :**

► **“De l'action sociale à la cohésion sociale, vers un nouveau modèle d'intervention publique ?”**

Depuis les années 1990, le terme de “cohésion sociale” tend à se substituer aux termes de “solidarité” ou d’“action sociale” comme objectif ou titre de politique publique. Ce mouvement est commun aux organismes internationaux, à l'Union européenne, et, en France, aux ministères et administrations (à l'exemple de la création en janvier 2010 d'une Direction Générale de la Cohésion Sociale qui a notamment repris les anciennes attributions de la Direction Générale de l'Action Sociale).

La formulation renouvelée des finalités de l'action publique appelle nécessairement discussion. Est-ce plus qu'une affaire de mots ? Entraîne-t-elle également une redéfinition des enjeux et des priorités ? À l'échelle des sociétés européennes, le Conseil de l'Europe désigne la diversité ethnique et culturelle et les écarts de richesse comme les principaux défis et promeut une conception opérationnelle de la cohésion sociale comme “capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation”. Dans le contexte français, le recours à la cohésion sociale se réfère à une prise en compte des besoins sociaux supposée plus large que le périmètre traditionnel de l'action sociale (lutte contre l'exclusion, prise en charge du handicap, des personnes âgées, aide aux familles vulnérables), intégrant le “vivre-ensemble” et la citoyenneté.

Partant, et concrètement, est-ce que la cohésion sociale induit un renouvellement du modèle d'intervention publique ? Aux côtés des dispositifs de réparation et de compensation, sont ainsi de plus en plus envisagés ou mis en oeuvre des approches plus préventives ou d'intérêt collectif, des dispositifs d'activation des parcours individuels et de participation des usagers, ainsi que des processus d'innovation sociale (recherche-action, expérimentation, évaluation, etc.) visant à mieux rapprocher les interventions de “nouveaux” besoins. Ces approches et méthodes

démontrent-elles une cohérence d'ensemble ? Sont-elles appropriées par les acteurs, dont les associations, les professionnels ou les usagers ? Un renouveau de l'intervention publique n'a de sens que s'il est porteur d'une meilleure réponse aux attentes et aux besoins des destinataires, ce qui pose nécessairement la question de l'efficacité des politiques, de leur évaluation, de la diffusion des innovations et de la modernisation des instruments.

Porté conjointement par la Mission analyse stratégique, synthèses et prospective de la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le Département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique, le séminaire “De l'action sociale à la cohésion sociale, vers un nouveau modèle d'intervention publique ?” introduit un cycle de séminaires mensuels jusqu'au printemps 2011, consacrés à “La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ?”.

Séance introduite par :

Vincent Chriqui, Directeur général du Centre d'analyse stratégique et Fabrice Heyriès, Directeur général de la Cohésion Sociale.

Avec la participation de :

Dominique Schnapper, Sociologue, Directrice d'études à l'EHESS, Annachiara Cerri, Secrétaire du Comité européen pour la Cohésion sociale, Gilda Farrell, Chef de la Division de la Recherche et Développement de la Cohésion Sociale, Conseil de l'Europe, Michel Thierry, Inspecteur général des affaires sociales, Nicole Maestracci, Présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Michel Chauvière, Sociologue, Directeur de recherche au CNRS, membre du CERSA, Nicolas Duvoux, Maître de conférences en sociologie à l'Université Paris Descartes, membre du Cerlis, Martin Hirsch, Président de l'Agence du service civique

Octobre 2010 à avril 2011 : 7 SÉANCES THÉMATIQUES MENSUELLES

► Axe 1. Explorer, expérimenter

Comment accompagner les professionnels dans le changement ? Les séances 1 et 2 du séminaire seront consacrées à une mise en perspective de la “recherche-action” et de l’expérimentation sociale, avec l’objectif d’une meilleure compréhension des modalités d’élaboration et d’appropriation de nouvelles réponses sociales.

28 Octobre 2010 SÉANCE 1

► “Recherche-action” et “recherche-intervention” : innover chemin faisant ? (DGCS)

Largement mise en œuvre dans les années 80, la recherche-action reste une démarche importante dans le champ social où plus qu’ailleurs, c’est “chemin faisant” que s’élaborerait la prise en compte de besoins parfois difficiles à cerner et à satisfaire. A distance de la recherche académique, la recherche-action revendique des spécificités : une interaction entre les responsables et les publics de l’étude, la mise en place de “chantiers de recherche” en collaboration étroite avec les professionnels du social, une finalité d’élaboration d’innovations ou de nouvelles réponses sociales. Quelques initiatives parmi d’autres illustrent le recours à la recherche-action ces trente dernières années. Ainsi, dans le courant des années 80, l’expérimentation dite “nouvelles qualifications”, initiée sous la direction de Bertrand Schwartz a concerné 400 jeunes et mobilisé plus de 50 entreprises et 300 tuteurs pour mettre en place une nouvelle démarche d’insertion des jeunes de premier niveau de qualification tout en repensant le contenu des postes de travail au sein des entreprises qui les accueillent. Autre exemple, à la fin des années 90, c’est une approche de type recherche-action qui a souvent été utilisée dans la mise en œuvre du programme des emplois jeunes. Enfin, ces cinq dernières années, l’approche recherche-action a également été utilisée dans le cadre de la politique de

la ville, pour améliorer la gouvernance et la cohésion sociale par la participation des habitants (démarche “Projets sociaux de territoire” entre 2003 et 2005 ou initiative en cours pilotée par l’ODAS).

Quand, comment et avec qui la recherche-action peut-elle mobilisée de manière pertinente ? A quelles conditions peut-elle être porteuse d’une dynamique sociale qui permette d’en essayer les résultats ? Quel est le soutien ou le cadre méthodologique nécessaire ?

Exemples (indicatifs) :

- La recherche-action “Nouvelles qualifications : des entreprises innovent avec des jeunes” 1984-1988
- L’expérimentation en cours sur la gouvernance locale de la cohésion sociale initiée par l’ODAS et le SG-CIV

25 Novembre 2010 SÉANCE 2

► L’expérimentation sociale : innover par la preuve ? (DGCS)

Les études randomisées appliquées au domaine social ont été présentées ces dernières années comme permettant une mesure objective de la pertinence et de l’efficacité des dispositifs innovants dans le domaine social. Les avantages attendus de l’expérimentation sociale sont bien identifiés : évaluer précisément la “valeur ajoutée” d’un dispositif innovant par la comparaison d’un groupe bénéficiaire et d’un groupe témoin ; analyser les différentes variables de ce dispositif compte tenu des caractéristiques de la population ciblée et des effets induits ; démontrer et mettre en valeur l’utilité sociale d’une mesure nouvelle. Avec pour conséquences plus indirectes d’établir une relation entre les acteurs de terrain et le monde de la recherche pouvant faciliter une posture plus réflexive des professionnels vis-à-vis des interventions (prise de distance avec la stricte fonction de mise en œuvre). Plusieurs réserves sont toutefois émises à l’égard du recours à la méthode expérimentale. Alors qu’elle nécessite de faire collaborer acteurs de terrain et chercheurs afin d’obtenir une situation “viable” d’évaluation, le degré de collaboration semble fluctuer, suivant le degré

préalable de sensibilisation à la recherche des acteurs du secteur social, d'adhésion au projet ou dès lors que l'expérimentation sociale peut apparaître contrevenir au principe d'égalité au cœur de la tradition républicaine française. La validation méthodologique et les dispositifs d'évaluation associés à l'expérimentation sont également exigeants en moyens (coûts supplémentaires) et en temps (de conception puis d'analyse des résultats). Les efforts ainsi consacrés peuvent parfois être jugés disproportionnés en regard de ceux investis dans les interventions. Enfin, l'essor de l'expérimentation sociale est parfois jugé déstabilisant par les professionnels, qui pointent un risque supplémentaire de défaut de continuité ou de cohérence des dispositifs.

Qu'apporte réellement l'expérimentation au champ social ? Dans quelles situations et à quelles conditions peut-elle être mise en œuvre ? Quand les résultats d'une expérimentation permettent-ils d'envisager sa généralisation ? A quelles conditions de faisabilité ?

Exemples (indicatifs) :

- Expérimenter contre la pauvreté : le RSA
- Expérimentation de la "Mallette des parents" telle que mise en place par le rectorat de Créteil lors de l'année scolaire 2009/2010, sous la supervision de l'Ecole d'Economie de Paris (validation de la méthode et évaluation)

► Axe 2 : Investir dans les personnes et dans les collectifs

Dans le cadre de son rapport annuel de 2005, *L'intervention sociale, un travail de proximité*, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) avait souhaité mettre en exergue certaines caractéristiques du modèle français d'intervention sociale, dont une prédominance des interventions curatives au détriment des actions préventives et une préférence pour l'approche individuelle plutôt que pour les interventions sociales d'intérêt collectif. Les séances 3 et 4 visent à faire le point sur la réception et le développement de ces dernières dans le contexte français.

Décembre 2010 SÉANCE 3

► La prévention précoce : entre acquis et controverses [CAS]

Les approches préventives sont susceptibles de recouvrir un champ large de dispositifs. C'est plus particulièrement les dispositifs de "prévention précoce" à destination des enfants et des familles, en présence de facteurs de risques, qui seront examinés : activités d'accompagnement et de soutien des parents dans leurs fonctions d'éducation et de protection ; accès précoce des enfants à des activités d'éveil et de socialisation.

De nombreux leviers peuvent être mobilisés par ces approches préventives, dont les dispositifs de périnatalité et les programmes de visites à domicile, l'accès à des services d'accueil de la petite enfance de qualité, les réseaux de soutien à la parentalité⁽¹⁾, l'action éducative précoce (à destination des 6-12 ans, la prévention dite spécialisée concernant les adolescents et les jeunes adultes). Certaines études, essentiellement anglo-saxonnes, indique que la mise en place de politiques de "prévention précoce" est efficace sur le long terme (en terme de comportements, d'état de santé, de réussite scolaire, etc.) et permettrait d'éviter des interventions curatives plus intrusives dans la vie des familles et plus coûteuses pour la collectivité. Des réserves sont toutefois émises. Sont notamment soulignés le caractère fluctuant de l'adhésion et de la participation des parents à ces dispositifs (associé à une absence de demande), le risque de "stigmatisation" des personnes dans une démarche mal maîtrisée de repérage et de détection des difficultés (avec un risque d'effets pervers), la confusion entre prévention et contrôle (approches trop prescriptives).

Dans quelles situations et à quelles conditions la prévention précoce est-elle pertinente ? Comment objectiver ses effets ?

Exemples (indicatifs) :

- La mise en place de réseaux périnatalité locaux
- L'accès des plus défavorisés aux modes de garde (application de la loi de 2006)
- L'expérimentation en prévention précoce (controverse CAPEDP)
- Les Réseaux d'Accompagnement d'Appui et d'Ecoute à la Parentalité (REAAP)
- Mission possible (association dont l'action éducative est dédiée aux enfants de 6 à 12 ans en situation de vulnérabilité sociale).

(1) La mise en place de dispositifs innovants de soutien à la parentalité est devenue une préconisation des organisations internationales (Organisation des Nations unies, Organisation mondiale de la Santé, OCDE) et des institutions européennes (Conseil de l'Europe, Union européenne), en relation avec des enjeux tant scolaires que sanitaires ou sociaux. Centre d'Analyse Stratégique, "Analyse : Quelles politiques d'accompagnement des parents pour le bien-être de leurs enfants ? Une perspective internationale", Note de veille n°85, décembre 2007. Plus récemment, se référer aux préconisations faites par l'atelier n°3 des Etats généraux de l'enfance "Prévention et soutien à la parentalité"

Janvier 2011 **SÉANCE 4**▶ **Les actions collectives et les approches communautaires : quelle pertinence dans le contexte français ?** (CAS)

Comme évoqué par le rapport précité de l'IGAS a propos du développement limité du travail collectif, *“cette coupure entre individuel et collectif constitue une faiblesse majeure, la difficulté à prendre en compte l'individu dans son environnement et l'impossibilité pour le travail individuel de s'appuyer sur les solidarités collectives contribuant à limiter la portée et les résultats de l'intervention sociale”*. Plus récemment, le rapport de mars 2010 du Conseil Supérieur en Travail Social (CSTS) a réitéré le constat d'un déficit d'intérêt pour les approches collectives. S'interrogeant sur ses motifs, le CSTS avançait une réticence des professionnels à se retrouver dans une posture particulière “face” au groupe, et au niveau institutionnel, une association souvent négative du “collectif” à la “conflictualité” ou au “communautarisme”.

Un des enjeux est l'appropriation et la traduction de références et méthodologies le plus souvent anglo-saxonnes ou nord-américaines (à l'exemple de l'*empowerment*). Si elles ne s'y résument pas, ces difficultés ne sont pas non plus sans lien avec celles d'appréhension de la diversité des origines ou de facteurs plus culturels. Si en présence de populations immigrées et issues de l'immigration, la question de la diversité est une réalité quotidienne du travail social, la façon de l'aborder est loin de rassembler les professionnels. La perspective d'un travail social d'intérêt collectif sur la base de critères plus “culturels” ou “communautaires” peut être jugée non pertinente dans le contexte français (hétérogénéité des populations au niveau local, demande évaluée comme avant tout “sociale”). Ces difficultés théoriques n'ont pas empêché le développement de la médiation sociale ou culturelle, mais la question de la reconnaissance de ces intervenants comme du type de responsabilités qui leur sont confiées reste posée (exercice subordonné de leur mission, ethnicisation des diagnostics et des dispositifs d'intervention).

Exemples (indicatifs) :

- Les Universités populaires de parents (ACEPP) : depuis 2005, à l'initiative de l'ACEPP, des Universités Populaires de Parents se sont créées en France. Ainsi, dans le Nord, le Pas-de-Calais, le Rhône et les Pyrénées-Atlantiques, des parents ont travaillé, avec le soutien d'universitaires, sur des recherches liées à la parentalité : le décrochage scolaire, la transmission des valeurs aux enfants, la cohérence éducative. Ces travaux ont ensuite été le support de débats locaux entre parents - élus - professionnels, générant des projets et propositions pour renforcer la coopération entre parents et éducateurs et améliorer la vie des enfants.
- L'adaptation des formations sociales aux réalités interculturelles. Exemple de l'IRTS de Paris-Parmentier, qui a mis en place avec l'ADRIC une formation sur “l'accueil et l'accompagnement des jeunes issus des immigrations dans leur processus d'insertion sociale” destinée aux éducateurs ; dernier rapport du Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée (CTPS), *“La prévention spécialisée à l'heure de la diversité culturelle”*.
- Les métiers de la médiation sociale et culturelle.

◀ **Axe 3 : Réguler, valoriser et évaluer les pratiques**Février 2011 **SÉANCE 5**▶ **Médiation sociale, conférence de consensus : prendre en compte le point de vue des usagers** (DGCS)

Le recours à la médiation ou à la participation dans le champ social peut être souhaité pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers ou bénéficiaires et de leur capacité à trouver des réponses concrètes à leurs difficultés de vie quotidienne. Dans cette perspective, la prise de parole des usagers apparaît comme un outil au service d'une démarche d'amélioration des prestations et des services offerts et d'une meilleure légitimité de l'action sociale. La constitution d'associations d'usagers (approche collective) vise à intensifier le recours aux évaluations externes pour améliorer et corriger les pratiques. La “technique” de la Conférence de consensus commence à trouver des applications concrètes⁽²⁾.

[2] Cf. Conférence de consensus “Sortir de la rue” dont le pilotage a été confié à la FNARS et qui s'est tenue les 29 et 30 novembre 2007 ; Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme en 2010.

L'Europe promeut également le rôle des usagers au sein de ses appels à projet dans le domaine de la recherche en travail social. Elle impose parfois que des usagers soient embauchés et formés à la recherche afin qu'ils puissent faire valoir leur expertise.

Les approches participatives sont toutefois exigeantes d'un point de vue méthodologique et jugées parfois plus incantatoires que concrètes. A quelle condition la participation est-elle effective ? Pour quels effets avérés ?

Exemples (indicatifs) :

- Conférence de consensus "Sortir de la rue" pilotée par la FNARS et qui s'est tenue les 29 et 30 novembre 2007 ;
- Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme en 2010.

Mars 2011 **SÉANCE 6**

► **Diffuser l'innovation et généraliser les "bonnes pratiques" : les opportunités et les obstacles institutionnels dans le cas français.** [CAS]

Le modèle français d'intervention sociale semble rencontrer des difficultés pour produire de l'innovation sociale comme pour stabiliser les "bonnes pratiques". Le caractère décentralisé de l'action sociale n'est pas une explication suffisante, dès lors que cette configuration est partagée par l'ensemble des pays développés sans empêcher dans certain cas un meilleur essaimage de l'innovation sociale. En premier lieu, la question du modèle français de formation et de recherche en travail social apparaît posée : la prédominance des formateurs "issus du terrain" et la faiblesse des liens avec la recherche académique tendrait à induire une tendance à la reproduction des modèles hérités d'intervention. Le pilotage des politiques sociales est aussi à considérer : les fonctions d'animation, d'expertise et d'évaluation des pratiques semblent parfois plus affirmées à l'étranger (démarche des livres verts / livres blancs au Royaume-Uni ; centres de ressources en ligne au Canada). Enfin, depuis de nombreuses années, au niveau européen l'essaimage des bonnes pratiques est une dimension structurante de la démarche dite de méthode ouverte de coordination.

En France, la tendance actuelle semble au développement de plusieurs banques d'information dans le champ social telle APRILES mise en œuvre par l'ODAS ou les initiatives du réseau IDEAL. Voir aussi les effets attendus de la mise en place de pôles-ressources régionaux.

Comment favoriser l'essaimage de l'innovation et des "bonnes pratiques" ? Quels apports attendre de ces différentes approches ?

Avril 2011 **SÉANCE CONCLUSIVE**

► **Evaluer : obligation et/ou amélioration de l'efficacité des politiques sociales au service des populations** [CAS/DGCS]

La thématique de l'évaluation des politiques publiques a connu une évolution importante en France à la fin des années 80 avec le rapport "Viveret" commandé par Michel Rocard alors Premier Ministre. Cette nouvelle méthode a trouvé son application immédiate dans la loi du 1^{er} décembre 1988 instaurant le RMI, première loi où figure explicitement l'évaluation au bout de 3 ans de ce nouveau dispositif de politique sociale. Depuis, l'évaluation est devenue un point de passage obligé des grandes lois du champ social comme celle sur la lutte contre les exclusions de 1998 ou la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale. Ce développement est allé de pair avec une attention de plus en plus soutenue portée aux instruments et méthodes d'évaluation : évaluation interne et/ou externe ; définition d'indicateurs précis d'évaluation à renseigner annuellement ; insistance sur le recours à l'enquête de satisfaction auprès des usagers. Enfin, nombre d'observatoires ont vu le jour (ONPES, ONZUS,...) dont les travaux portent en grande partie sur l'évaluation ou, comme l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-sociaux), visent à instrumenter les démarches et agréer les organismes d'évaluation. Comment analyser ces évolutions dans le champ des politiques sociales ? Que traduisent-elles ? Peut-on parler d'une véritable reconnaissance des pratiques d'évaluation comme vecteurs de qualité et d'efficacité ?

**PLUS
D'INFOS**

sur www.strategie.gouv.fr

■ **Pour tout renseignement :**

• **Centre d'analyse stratégique :**

Marine Boisson, Chef du département questions sociales

Tél. : +33 (0) 1 42 75 60 40, marine.boisson@strategie.gouv.fr

• **Direction Générale de la Cohésion Sociale :**

Christophe Fourel, Chef de la mission analyse stratégique,
synthèses et prospective

Tél. : +33 (0) 1 40 56 82 16, christophe.fourel@social.gouv.fr

■ **Contacts Presse :**

• **Centre d'analyse stratégique :**

Jean-Michel Roullé, Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

• **Direction Générale de la Cohésion Sociale :**

Marie-Louise Carémil, Communication externe,

Tél. : +33 (0) 1 40 56 85 28, dgcs-com@social.gouv.fr



Centre d'analyse stratégique

18, rue de Martignac

75700 Paris SP 07

Tél. 01 42 75 60 00



Direction Générale de la Cohésion Sociale

11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon

75014 Paris

Tél. : 01 40 56 60 00